



Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°19

PROCÈS VERBAL

Séance du 4 mars 2024

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Collège Départemental

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

Excusés :

Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières.
Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers.

Collège des intercommunalités

Présents :

Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de commune la Domitienne (en visioconférence) ;
Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux (id.) ;
Monsieur Alain BARBE, Président de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Collège des communes

Présents :

Madame Françoise MATHERON, Maire de Saint Bauzille de Montmel (en visioconférence) ;
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, Maire de Pégairolles de l'Escalette.

Assistaient également à la réunion :

Madame Christine BERGE, chargée de mission au cabinet du Président, Département de l'Hérault ;
Monsieur Frédéric MEJEAN, directeur du Pôle Solidarités Territoriales, Département de l'Hérault ;
Monsieur Jérôme MITJANA, directeur, Hérault Ingénierie ;
Madame Sandrine NOYEL, secrétaire générale, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Fabien VERMOGEN, directeur technique, Hérault Ingénierie ;
Madame Anne GIMIE, coordinatrice territoriale secteur Est héraultais, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Jérôme COMBES, coordinateur territorial secteur Ouest héraultais, Hérault Ingénierie ;
Madame Cécile DAUMET, Assistante Hérault Ingénierie.

Monsieur Jean-François SOTO, Président, constate la présence du quorum et ouvre la séance à 14h30.

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Présentation du bilan trimestriel

Depuis le dernier conseil d'administration, deux communes ont fait part de leur souhait d'adhérer à Hérault Ingénierie et ont délibéré en ce sens : la commune de Notre-Dame-de-Londres d'une part, celle de Camplong d'autre part. Ces demandes sont soumises au conseil d'administration pour approbation. Ainsi, Hérault Ingénierie compte désormais 246 communes adhérentes, 10 Communautés de communes et 10 syndicats intercommunaux.

Le nombre de demandes d'intervention enregistrées depuis le début de l'année est supérieur à celui constaté à la même époque en 2023 (62 contre 38). Les demandes portant sur des sujets fonciers demeurent soutenues (14) ; elles concernent l'exercice du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles, l'évaluation de la valeur foncière de biens en secteurs naturels et agricole aussi bien qu'en secteur urbain ou encore la mise en œuvre de stratégies d'intervention foncière. Mais l'envolée du nombre de sollicitations en ce début d'année s'explique surtout, dans un contexte de sécheresse marquée, par l'augmentation des demandes d'accompagnement dans les domaines de l'hydrogéologie et de l'adduction en eau potable.

Monsieur Jean François SOTO rappelle à ce sujet l'intérêt pour toutes les collectivités titulaires de la compétence eau – et responsable à ce titre de la distribution publique d'eau potable – d'adhérer à Hérault Ingénierie avant la survenue de problèmes d'approvisionnement : les démarches de prospection et de recherche d'eau sont longues, comme le sont les procédures d'autorisation et de régularisation de captages ou d'interconnexions, et toutes les demandes ne pourront pas être prise en charge immédiatement. Le contexte impose de les prioriser, après avoir objectivé les besoins, et en s'assurant à chaque étape de la régularité des démarches engagées et accompagnées.

3. Présentation du rapport d'activités 2023

Monsieur Jean-François SOTO présente au conseil d'administration le rapport d'activités 2023 d'Hérault Ingénierie.

Le rapport d'activités est un document de référence pour l'établissement public Hérault Ingénierie. Il établit le bilan annuel des actions engagées dans le champ d'intervention de l'agence et comprend les informations relatives à ses membres, à son administration et aux moyens de l'établissement public.

Le rapport d'activités 2023 d'Hérault Ingénierie sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

4. Finances : examens des projets de compte de gestion et de compte administratif 2023

Monsieur Jean-François SOTO présente au conseil d'administration le compte administratif 2023, qui retrace l'exécution budgétaire de l'année.

En fonctionnement, les recettes s'établissent à 1 680 699 €. Les dépenses s'élèvent pour leur part à 1 672 921 €, permettant de dégager un solde d'exécution excédentaire de 7 777 €.

Après reprise des résultats des années antérieures, le résultat cumulé de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2023 s'établit à 9 278 €.

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2023
Recettes totales de fonctionnement	1 636 255 €	1 797 486 €	1 486 453 €	1 680 699 €
- Dépenses totales de fonctionnement	1 519 869 €	1 794 688 €	1 482 154 €	1 672 921 €
= Résultat de fonctionnement de l'année	116 386 €	2 798 €	4 299 €	7 778 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	- 119 184 €	- 2 798 €	- 2 798 €	1 500 €
= Résultat cumulé de fonctionnement	- 2 798 €	0 €	1 500 €	9 278 €

En investissement, les recettes s'établissent à 66 001 € et les dépenses à 62 898 €, permettant de dégager un solde d'exécution excédentaire de 3 105 €.

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2023
Recettes totales d'investissement	32 698 €	71 161 €	68 209 €	66 003 €
- Dépenses totales d'investissement	36 213 €	69 931 €	53 265 €	62 898 €
= Résultat d'investissement de l'année	- 3 515 €	- 1 230 €	14 945 €	3 105 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	+ 4 745	1 230 €	1 230 €	16 174 €
= Résultat cumulé d'investissement	1 230 €	0 €	16 174 €	19 279 €

Globalement, les recettes, qui avaient marqué le pas en 2022, retrouvent un certain dynamisme. Avec les dernières adhésions enregistrées, le montant des cotisations approche désormais 290 000 € ; les participations des agences de l'eau progressent de 10% pour atteindre à 476 000 € ; les recettes de prestations bondissent de 22% à 288 000 €, et avec elles la participation départementale au titre des solidarités territoriales, à 133 000 €, en hausse de 6% à périmètre constant. Côté dépenses, les charges courantes augmentent à 207 000 €, de même que le remboursement au Département des mises à disposition de personnels, à 1 424 000 €, contre 1 259 000 € en 2022.

Le compte administratif 2023 sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale, qui constatera sa concordance avec le compte de gestion.

5. Finances : examen du projet de Budget 2024

Monsieur Jean-François SOTO présente ensuite au conseil d'administration le budget primitif de l'année 2024 qui s'équilibre à hauteur de 2 044 960 € en recettes et en dépenses.

En fonctionnement, le montant prévu des dépenses s'élève à 1 944 632 €, pour l'essentiel constitué de la rémunération des personnels, pour 1 655 000 €. En 2024, cette charge sera principalement impactée par la prise en compte en année pleine de diverses mesures salariales intervenues en 2023 – nouveau régime indemnitaire, évolution du point d'indice... – mais aussi recrutement de nouveaux agents sur des postes opérationnels.

Ces recrutements permettront de prendre en charge de nouvelles opérations, et d'augmenter d'autant les recettes des prestations facturées aux membres d'Hérault Ingénierie, à 400 000 €, auxquels s'ajouteront la contribution départementale au titre des solidarités territoriales à hauteur de 250 000 €.

Toujours en recettes, les cotisations versées par les membres s'établiront à 316 000 €. Les financements par les agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse des missions exercées par Hérault Ingénierie s'élèveront à 470 000 €. Le Département versera enfin 475 000 € au titre des missions d'assurances technique réglementaire confiées à Hérault Ingénierie, portant ainsi le total des recettes à 1 944 632 €.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Recettes totales de fonctionnement	1 636 255 €	1 486 453 €	1 680 699 €	1 935 354 €
- Dépenses totales de fonctionnement	1 519 869 €	1 482 154 €	1 672 921 €	1 944 632 €
= Résultat de fonctionnement de l'année	116 386 €	4 299 €	7 778 €	- 9 278 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	- 119 184 €	- 2 798 €	1 500 €	9 278 €
= Résultat cumulé de fonctionnement	- 2 798 €	1 500 €	9 278 €	0 €

En investissements, les recettes s'élèveront à 100 327 €, 40 000 € étant apportées en subvention par le Département. Elles permettront de poursuivre l'acquisition d'équipements techniques.

Le conseil d'administration valide ce budget primitif volontariste, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 2 avril prochain.

6. Approbation de la convention de mandat entre tiers

Hérault Ingénierie apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Le Département, à l'initiative de sa création, lui a en particulier délégué les missions d'assistance technique définies à l'article L. 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales, ces missions s'exerçant notamment dans les domaines de l'assainissement et de la protection des ressources en eau.

Hérault Ingénierie est à ce titre fondée à solliciter et à percevoir de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse les aides relatives à son activité. A cette fin, l'agence de l'eau a souhaité que soit établie entre le Département et Hérault Ingénierie une convention de mandat précisant l'étendue de la délégation du premier au second et les modalités de son exercice.

La convention de mandat entre tiers a été examinée et approuvée par la commission permanente du conseil départemental lors de la séance du 19 février 2024. Il convient désormais que le conseil d'administration d'Hérault Ingénierie l'approuve à son tour.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ladite convention de mandat entre tiers.

7. Approbation de la demande d'aide 2024 à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le périmètre d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse englobe l'essentiel du territoire de l'Hérault. L'Agence soutient à ce titre Hérault Ingénierie dans l'exercice de missions d'assistance technique dans les domaines de la lutte contre la pollution (SATESE), l'alimentation en eau potable (SATEP) et celui de missions d'animation et d'évaluation départementales (Missions transversales).

Le montant total des missions programmées en 2024 par Hérault Ingénierie s'élève à 890 408 €, répartis de la manière suivante :

- 570 805 € au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement ;
- 195 789 € au titre de l'assistance technique dans le domaine de la ressource en eau ;
- 85 020 € au titre des missions transversales dans le domaine de l'assainissement ;
- 38 794 € au titre des missions transversales dans le domaine de la ressource en eau.

Une subvention de 445 204 €, correspondant à 50% des sommes engagées en 2024, est en conséquence sollicitée de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la demande d'aide adressée à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre des missions d'assistance technique programmées en 2024 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à sa mise en œuvre.

8. Approbation de la demande d'aide 2024 à l'Agence de l'eau Adour Garonne

Le périmètre d'intervention de l'agence de l'eau Adour Garonne couvre une fraction du territoire de l'Hérault (Bassin de l'Agout, Le Caylar). L'Agence soutient à ce titre Hérault Ingénierie dans l'exercice de missions d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement (SATESE) et l'alimentation en eau potable (SATEP).

Le montant total des missions programmées en 2024 par Hérault Ingénierie sur le périmètre d'intervention de l'Agence s'élève à 75 087 €. Une subvention de 37 543 €, correspondant à 50% des sommes engagées en 2023, est en conséquence sollicitée de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la demande d'aide adressée à l'agence de l'eau Adour Garonne au titre des missions d'assistance technique programmées en 2024 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à sa mise en œuvre

9. Questions diverses

• Cogitis

Monsieur Jean-François SOTO informe les membres du conseil d'administration qu'il rencontrera le 28 mars prochain, en compagnie des représentants du Département, les communes membres de Cogitis afin de leur préciser les modalités de reprise par Hérault Ingénierie de certaines activités jusque-là assurées par l'opérateur.

Pour assurer ces missions, Hérault Ingénierie s'appuiera et mobilisera en tant que de besoin les équipes de la direction des systèmes d'information du Département, renforcée par les anciens agents de Cogitis qui rejoindront les effectifs du Département dans les semaines qui viennent.

• Centrale d'achat

Monsieur Frédéric ROIG rappelle que, confrontées à une sécheresse persistante, les communes sont en attente de solutions en matière de portage d'eau et de mise à disposition d'eau en bouteilles. Il réitère son souhait de voir la Centrale d'achat Hérault Ingénierie répondre à ce besoin, en mettant à disposition des adhérents d'Hérault Ingénierie des accords-cadres adaptés.

• Journée de l'eau :

Monsieur Jean-François SOTO informe les membres du conseil d'administration qu'Hérault Ingénierie participera à la journée d'échanges sur la gestion des services d'eau et d'assainissement prévue le 20 mars au domaine de Bayssan. Cette journée, organisée par le Conseil départemental de l'Hérault, l'Association des Maires de l'Hérault et le syndicat professionnel *Les Canalisateurs* de la Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie, sera l'occasion d'échanges entre les acteurs de l'eau, avec une attention particulière portée aux problématiques des territoires ruraux dans la gestion de leurs services et réseaux d'eau et d'assainissement. Plusieurs collectivités présenteront les retours d'expérience sur de récents projets de gestion patrimoniale. Hérault Ingénierie aura pour sa part l'opportunité de détailler les offres d'ingénierie technique et financière à disposition des collectivités.

Monsieur Jean-François SOTO rappelle que, en 2023, cinquante communes du département ont été concernées par des difficultés d'alimentation en eau potable. Neuf ont subi des ruptures totales d'approvisionnement sur tout ou partie de leur territoire. Au regard de l'état actuel de la ressource, ces difficultés pourraient s'amplifier cette année et affecter une centaine d'unités de distribution sur près de 90 communes. La mobilisation de l'ensemble des acteurs pour faire face à la crise est donc plus que jamais nécessaire.

Monsieur Alain BARBE fait part des difficultés et des complexités auxquelles sont confrontées les collectivités engagées dans la consolidation et renforcement de leurs réseaux d'alimentation en eau potable. Dans un contexte de sécheresses aggravée, les interconnexions, la mutualisation des moyens, la réutilisation des eaux usées sont des pistes qui doivent toutes être explorées, mais qui nécessitent une prise de conscience et un sursaut collectif, auquel ne manquera pas de contribuer cette journée d'échange.

Monsieur Alain CARALP souligne que, au-delà des craintes sur la distribution d'eau potable dans les mois qui viennent, certaines zones du Département connaissent déjà un manque d'eau brute qui impacte les activités agricoles. Le problème de l'eau est aussi un problème de partage de l'eau, qui doit être appréhendé à l'échelle du territoire départemental. Monsieur Josian CABROL insiste pour sa part sur les nécessaires économies et sur les besoins importants en matière de renouvellement des réseaux, qui exigent sensibilisation et information continues des usagers.

Reconnaissant l'acuité de ces enjeux, Monsieur Jean-François SOTO indique que les collectivités – et tout particulièrement les communautés de communes, qui représentent l'échelon territorial le plus à même de répondre aux défis que doivent relever les territoires – pourront compter sur l'aide et l'accompagnement d'Hérault Ingénierie, et cela aussi bien pour des missions de planification que pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il précise cependant que le plan de charge de l'agence exigera peut-être de prioriser les interventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le Président,



Jean-François SOTO